

Réf: Dossier 333872

Avis de constitution

SOCIETE « KONGOLO GOLD »

Siège ABIDJAN YOPOUGON MAROC MOSQUEE LOT
NUMERO 5333, ILOT 133; 01 BP 2945 ABIDJAN 01., Lot
5338, Ilot 133

Aux termes de la DNSV et des Statuts AUTHENTIQUES en date du 17/04/2024 reçus par Me Kramo Simplicite Kouakou, et enregistrés au CEPICI le lundi 26 août 2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « KONGOLO GOLD »

Objet : LA RECHERCHE ET L'EXPLOITATION MINIERE

ET PLUS GENERALEMENT, TOUTES OPERATIONS INDUSTRIELLES, COMMERCIALES, OU FINANCIERES, IMMOBILIERES OU MOBILIERES DE SERVICES SE RATTACHANT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT A L'OBJET SOCIAL, ET SUSCEPTIBLES D'EN FACILITER LA REALISATION.

Capital 5,000,000 F CFA divisé en (500.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 500 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social ABIDJAN YOPOUGON MAROC MOSQUEE LOT
NUMERO 5333, ILOT 133; 01 BP 2945 ABIDJAN 01., Lot
5338, Ilot 133

Dirigeant(s) M KOUADIO N'GUESSAN (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B12-07160 du 26/08/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°51382/GTCA/RC/2024 du 26/08/2024

